



**PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME**



Département de CHARENTE MARITIME
 Arrondissement de ROCHEFORT
 Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
 SEANCE DU 25 JUIN 2024

Date de convocation : 21 JUIN 2024
 Date d'affichage : 21 JUIN 2024
 Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de conseillers présents : 14
 Nombre de conseillers absents : 2
 Nombre de conseillers représentés : 3
 Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 17

L'an deux mil VINGT-QUATRE, le QUINZE AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

<i>Conseillers Municipaux</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent</i>	<i>Procuration donnée à</i>
DEMENE Lydie	X		
GEOFFROY Pierre	X		
DUMAND-GORICHON Amandine		X	Pouvoir à Mme Demené L.
BRUNET Christian	X		
PINARD Josseline	X		
ACCAD Alexandre		X	Pouvoir à Mr Geoffroy
TALAZAC Caroline	X		
JOUANNET Maxence		X	Pouvoir à Mme Talazac
VOISSIERE Denis	X		
WACOGNE Anne	X		
ROSE Bertrand	X		
BELIARD Saliha	X		
BERTHAUD Dominique	X		
JORE Stéphanie		X	
VELTIN Michelle	X		
LAUGRAUD Jacky	X		
TRESCOS Catherine	X		
DUPLESSIS Cyril		X	
DEME NE SANDRINE	X		
Total	14	5	3

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 02 JUILLET 2024

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE
3. COMMUNE – MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER – MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUNI 2024

4. COMMUNE – CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENTS DE COMMANDES POUR LA REALISATION DES AUDITS ENERGETIQUES DE BATIMENTS TERTIAIRES DES COLLECTIVITES
5. COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°1
6. COMMUNE – REMPLACEMENT DU SOL DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
7. COMMUNE – DIVERSES RENOVATIONS SUR LOGEMENTS A LOYER LIBRE
8. COMMUNE – DIVERSES RENOVATIONS SUR BATIMENTS COMMUNAUX
9. COMMUNE – ACQUISITION DE PANNEAU DE SIGNALISATION
10. COMMUNE – DIVERS TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE
11. COMMUNE – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE EN CABINET MEDICAL
12. COMMUNE – RESTITUTION DE LA NACELLE ACQUISE PAR ECHILLAIS – SOUBISE – PORT-DES-BARQUES AU PROFIT DE LA COMMUNE
13. COMMUNE – VENTE DE LA REMORQUE EN METAL
14. COMMUNE – REMBOURSEMENT PARTIEL DE REGIE
15. COMMUNE – RACHAT D'AMOIRES PROPRIETE DE L'ASSOCIATION « LUDOTHEQUE – DES JEUX ET DES RIRES »
16. COMMUNE – AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME DU SYNDICAT MIXTE POUR LE SCoT LA ROCHELLE AUNIS
17. TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22
18. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire ouvre la séance à 18H00, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Pierre Geoffroy est désigné secrétaire de séance.

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE

Mme le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 15 avril 2024.
Le procès-verbal est adopté tel qu'il se présente.

3 COMMUNE – MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER – MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE

Mr Brunet présente ce qui suit :

Les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de la réunion du 08 avril 2024, le Comité Syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

L'objet de cette délibération consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De donner un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 08 avril 2024.

POUR = 17

DEBAT

Mr Laugraud fait remarquer qu'actuellement les horloges ne fonctionnent pas correctement.

Mr Brunet explique que nous changeons actuellement les horaires des horloges des lampadaires. Cependant, cela n'explique pas ce dysfonctionnement.

4 COMMUNE – CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENTS DE COMMANDES POUR LA REALISATION DES AUDITS ENERGETIQUES DE BATIMENTS TERTIAIRES DES COLLECTIVITES

Mr Rose présente ce qui suit :

Dans le cadre de la mutualisation des compétences et des services ainsi que de l'optimisation de la gestion des deniers publics, des groupements de commandes associant plusieurs collectivités du territoire peuvent être constitués.

Un groupement de commandes constitué par la Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO), la Ville de Rochefort et les communes de Tonnay-Charente, Soubise, Echillais, Saint Laurent de la Prée, Port des Barques, Muron, Saint Nazaire sur Charente, Champagne, Moragne et Loire les Marais est envisagé comme ci-après.

Il concerne la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments tertiaires des collectivités.

Les prestations envisagées étant de même nature, les collectivités ont exprimé leur volonté de procéder à une globalisation de leurs besoins, afin de réaliser des économies d'échelle et d'obtenir une prestation homogène tout en réduisant le nombre de procédures de marchés publics.

Le Code de la Commande publique rend cette mise en œuvre possible par le biais de ses articles L.2113-6 et L.2113-7.

La CARO est désignée coordonnatrice dudit groupement.

Une convention constitutive par groupement de commandes définit entre autres, l'objet, la durée et le fonctionnement de celui-ci et précise les missions respectives du mandataire et des membres dans le cadre de ce groupement.

L'opportunité de ce groupement de commandes fait suite à la candidature de la commune au programme ACTEE+ fonds CHENE pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics décidée par délibération du 15 avril 2024.

Vu l'article L 2122-21 du Code des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution par le Maire des décisions du Conseil Municipal,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L 2113-6 et L 2113-7 respectivement relatifs à la constitution et aux règles de fonctionnement d'un groupement de commandes,

Considérant que dans le cadre de la mutualisation des compétences et des services entre la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO), la ville de Rochefort et les communes du territoire ainsi que de l'optimisation de la gestion des deniers publics, des groupements de commandes peuvent être constitués,

Considérant le projet d'un groupement relatif à l'achat de prestations d'audits énergétiques de bâtiments tertiaires des collectivités entre la CARO, la ville de Rochefort et les communes de Tonnay-Charente, Soubise, Echillais,

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUNI 2024

Saint-Laurent de la Prée, Port-des-Barques, Muron, Saint-Nazaire-sur-Charente, Champagne Moragne et Loire les Marais,

Considérant que les prestations envisagées étant de même nature, les collectivités ont exprimé leur volonté de procéder à une globalisation de leurs besoins, afin de réaliser des économies d'échelle et d'obtenir une prestation homogène tout en réduisant le nombre de procédures de marchés publics,

Considérant la désignation de la CARO comme ordonnateur dudit groupement,

Considérant la nécessité d'une convention constitutive du groupement de commandes définissant entre autres, l'objet, la durée et le fonctionnement de celui-ci et précisant les missions respectives du mandataire (coordonnateur) et des membres,

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de prestations d'audits énergétiques de bâtiments publics,
- De désigner la CARO comme coordonnateur du présent groupement de commandes,
- De dire que les crédits sont prévus au budget,
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée ainsi que tous les documents afférents à la création de ce groupement

POUR = 17

5 COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Mr Brunet présente ce qui suit :

Suite à l'omission du report d'investissement 2023 dans le budget 2024 et afin d'être en conformité avec l'ensemble des ouvertures de crédits avec le Trésor Public, il est nécessaire de passer les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT VIREMENT DE CREDIT

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTER	DIMINUER
75888	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	58 440,01	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		58 440,01
TOTAL		58 440,01	58 440,01

SECTION D'INVESTISSEMENT VIREMENT DE CREDIT

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTER	DIMINUER
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	55 524,24	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	58 440,01	
1641/103	EMPRUNTS EN EUROS		113 964,25
TOTAL		113 964,25	113 964,25

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter la Décision Modificative de crédit N°1 du Budget Commune telle qu'elle est présentée ci-dessus.

POUR = 16

ABSTENTION = 1 (Laugraud)

6 COMMUNE – REMPLACEMENT DU SOL DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mr Brunet présente ce qui suit :

Le sol de la salle du Conseil Municipal est composé de deux matériaux suite à la tempête Xynthia, à savoir un type de marbre et du linoléum. Au fil du temps, ce dernier se désagrège, pouvant faire chuter une personne. De ce fait, il est nécessaire d'uniformiser le sol de cette pièce.

Pour réaliser cette opération, ci-dessous le plan de financement proposé :

REPLACEMENT SOL SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL OPERATION 103

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES HT		RECETTES HT	
	MONTANT		MONTANT
TRAVAUX	4 372,40	CONSEIL DEPARTEMENTAL 17 – 35 %	1 530,34
		COMMUNE – 65 %	2 842,06
TOTAL HT	4 372,40		4 372,40

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds de revitalisation des Communes,
- D'inscrire les crédits au budget 2024, opération 103.

POUR = 15

ABSTENTION = 2 (Laugraud – Trescos)

DEBAT

Mr Laugraud aurait aimé que les points sur les travaux soient abordés lors d'une commission.
Mme le Maire prend note de cette remarque.

7 COMMUNE – DIVERSES RENOVATIONS SUR LOGEMENTS A LOYER LIBRE

Mr Brunet présente ce qui suit :

Certains logements à loyer libre nécessitent des travaux de rénovation :

- Logement au 01 rue Albert Rambaud : remplacement de la porte d'entrée d'origine,
- Logement au 03 bis rue René Descartes : remplacement du volet cassé (tablier tombé),
- Logement au 01 bis place de la République : remplacement porte du local chaufferie.

Pour réaliser cette opération, ci-dessous le plan de financement suivant :

RENOVATIONS SUR LOGEMENTS A LOYER LIBRE OPERATION 103

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
	MONTANT		MONTANT
TRAVAUX	4 266,48	CONSEIL DEPARTEMENTAL 17 – 20 %	853,30
		COMMUNE – 80 %	3 413,18
TOTAL TTC	4 266,48		4 266,48

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds de revitalisation des Communes,

- D'inscrire les crédits au budget 2024, opération 103.

POUR = 15
 ABSTENTION = 2 (Laugraud – Trescos)

8 COMMUNE – DIVERSES RENOVATIONS SUR BATIMENTS COMMUNAUX

Mr Rose présente ce qui suit :

Certaines menuiseries des bâtiments communaux nécessitent des travaux de rénovation :

- Salle polyvalente : portes de la chaufferie,
- Sanitaire front de mer : ferme porte extérieur,
- Mairie : volet roulant.

Pour réaliser cette opération, ci-dessous le plan de financement suivant :

**RENOVATIONS SUR BATIMENTS COMMUNAUX
 OPERATION 103**

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES HT		RECETTES HT	
	MONTANT		MONTANT
TRAVAUX	4 649,80	CONSEIL DEPARTEMENTAL 17 – 35 %	1 627,43
		COMMUNE – 65 %	3 022,37
TOTAL HT	4 649,80		4 649,80

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds de revitalisation des Communes,
- D'inscrire les crédits au budget 2024, opération 103.

POUR = 15
 ABSTENTION = 2 (Laugraud – Trescos)

9 COMMUNE – ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Mr Rose présente ce qui suit :

Dans le cadre des produits des amendes de police, nous avons la possibilité de solliciter une participation du Conseil Départemental sur des petites opérations de sécurité, et plus particulièrement sur la signalisation verticale et horizontale.

Pour réaliser cette opération, ci-dessous le plan de financement proposé :

**PETITES OPERATIONS DE SECURITE
 OPERATION 104**

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES HT		RECETTES HT	
	MONTANT		MONTANT
SIGNALISATION	1 881,14	CONSEIL DEPARTEMENTAL 17 – 50 %	940,57
		COMMUNE – 50 %	940,57
TOTAL HT	1 881,14		1 881,14

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Direction des Infrastructures, au titre du produit des amendes de Police,
- D'inscrire les crédits au budget 2024, opération 104.

POUR = 15

ABSTENTION = 2 (Laugraud – Trescos)

10 COMMUNE – DIVERS TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE

Mr Rose présente ce qui suit :

Il est nécessaire de prévoir le remplacement des points suivants :

- Remplacement des rideaux et tringles au niveau de l'école primaire,
- Remplacement d'un vitrage qui donne sur la cour,
- Remplacement des anti-pince doigts.

Pour réaliser cette opération, ci-dessous le plan de financement suivant :

**DIVERS TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE
OPERATION 103**

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES HT		RECETTES HT	
	MONTANT		MONTANT
DIVERS TRAVAUX	4 238,70	CONSEIL DEPARTEMENTAL 17 – 30 %	1 271,61
		COMMUNE – 70 %	2 967,09
TOTAL HT	4 238,70		4 238,70

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Direction des collectivités et du développement des territoires, au titre des crédits scolaires,
- D'inscrire les crédits au budget 2024, opération 103.

POUR = 15

ABSTENTION = 2 (Laugraud – Trescos)

11 COMMUNE – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE EN CABINET MEDICAL

Mme le Maire présente ce qui suit :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°20 du 15 avril 2024.

Mme le Maire expose que le projet de création d'un cabinet médical dans les locaux de l'ancienne gendarmerie, a fait l'objet de deux appels d'offres. Le premier lancé au mois de juillet 2023 ayant eu plusieurs lots infructueux, un second appel d'offres a été lancé en octobre 2023, permettant de pourvoir l'intégralité des lots.

L'analyse des offres a conclu à un coût global du marché public de travaux de :

- Travaux = 494 657,58 € HT.

Considérant, que le maître d'ouvrage a commis une erreur lors de l'analyse des offres pour le lot n°6 – Menuiseries intérieures. Il a indiqué un montant de 48 119,00 € HT dans le tableau d'analyse des offres or le montant à retenir est de 49 081,38 € HT, soit une différence de 962,38 € HT.

Ainsi, le montant à retenir pour le coût des travaux est de : 502 646,76 € HT.

Pour rappel le montant des prestations intellectuelles s'élève à :

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUNI 2024

- Prestations intellectuelles = 53 887,27 € HT (objet de l'avenant n°1 du marché public de mission de maîtrise d'œuvre – délibération n°6 du 20 juillet 2023)

Le montant global (travaux + études) est de 556 534,03 € HT.

Considérant, que l'Etat accorde une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 109 708,97 € ;

Il convient de modifier le plan de financement.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable HT	Montant HT	Taux intervention
DETR	Acquis	556 534,03 €	109 708,97 €	19,71 %
FEDER	Sollicité	556 534,03 €	100 000,00 €	17,97 %
Conseil Départemental – plan santé	Sollicité	556 534,03 €	50 000,00 €	8,985 %
CARO	Sollicité	556 534,03 €	50 000,00 €	8,985 %
Sous-total		556 534,03 €	309 708,97 €	
Autofinancement		556 534,03 €	246 825,06 €	44,35 %
Coût HT			556 534,03 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de démarrage de l'opération : 17 avril 2024

Date prévisionnelle de livraison : 25 février 2025

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 556 534,03 € HT,
- D'approuver le plan de financement exposé,
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

POUR = 15

ABSTENTION = 2 (Laugraud – Trescos)

12 COMMUNE – RESTITUTION DE LA NACELLE ACQUISE PAR ECHILLAIS – SOUBISE – PORT-DES-BARQUES AU PROFIT DE LA COMMUNE

Mr Brunet présente ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2121-29,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°8 du 14 juin 2017 portant vente d'un camion nacelle de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan au profit des communes de Soubises – Port-des-Barques – Echillais,

Vu la délibération n°21 du 12 avril 2022 portant convention tripartite entre Echillais – Soubise – Port-des-Barques pour l'acquisition et l'utilisation en commun d'un camion nacelle,

Considérant que les pratiques ont évolué et que le principe du partage du véhicule entre les communes de Soubise – Echillais – Port-des-Barques n'est plus utile, il est proposé de restituer le véhicule nacelle à la Commune de Port-des-Barques qui fera son affaire d'assurer et entretenir le véhicule pour son compte.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter la restitution du camion nacelle détaillé ci-dessus à compter du 01 août 2024, en l'état sans préjudice au titre de dédommagement ou indemnités au profit des communes de Soubise et d'Echillais,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à la restitution du camion nacelle.

POUR = 15

CONTRE = 2 (Laugraud – Trescos)

13 COMMUNE – VENTE DE LA REMORQUE EN METAL

Mr Brunet présente ce qui suit :

Nous sommes en possession d'une remorque qui devait à l'origine, servir à sortir les pontons de l'estacade. N'ayant plus besoin de cette remorque et sachant que nous avons un acquéreur, nous avons la possibilité de la céder.

Il est proposé de vendre cette remorque au prix de 400 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter la vente de la remorque,
- De vendre la remorque au prix de 400 €,
- D'émettre un titre exécutoire à l'encontre du preneur,
- De sortir de l'actif du budget Commune le bien vendu.

POUR = 15

ABSTENTION = 2 (Laugraud – Trescos)

14 COMMUNE – REMBOURSEMENT PARTIEL DE REGIE

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Nous avons par erreur encaissé dans la régie n°1 des droits de stationnement un chèque de caution d'un montant de 150 € émis par le propriétaire d'un cirque.

Considérant cette erreur, nous devons rembourser le titulaire de ce chèque.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter d'annuler partiellement le titre n°412 pour un montant de 150 € correspondant au chèque de caution perçu à tort.

POUR = 15

ABSTENTION = 2 (Laugraud – Trescos)

15 COMMUNE – RACHAT D'ARMOIRES PROPRIETE DE L'ASSOCIATION « LUDOTHEQUE – DES JEUX ET DES RIRES »

Mme le Maire présente ce qui suit :

Par courrier reçu le 06 mai 2024, le président de l'association Ludothèque – des jeux et des rires, nous informe de la dissolution de l'association.

Propriétaire de 3 armoires, il nous propose de racheter pour un montant total de 300 €. Les recettes ainsi obtenues iront au profit de deux associations, au moment de la dissolution.

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter de racheter les 3 armoires de l'association « Ludothèque – des jeux et des rires » pour un montant total de 300 €.

POUR = 15

ABSTENTION = 2 (Laugraud – Trescos)

16 COMMUNE – AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME DU SYNDICAT MIXTE POUR LE SCoT LA ROCHELLE AUNIS

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 15 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Vu la demande du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) La Rochelle Aunis pour son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime au 1er janvier 2025,

Considérant que le Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis souhaite confier les opérations de gestion et de suivi de carrière de son personnel au Centre de gestion, par le biais d'une affiliation volontaire,

Considérant que conformément au Code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation,

Considérant qu'il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés,

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter l'affiliation du Syndicat Mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime à compter du 01 janvier 2025,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document concernant cette demande d'affiliation.

POUR = 16

ABSTENTION = 2 (Laugraud – Trescos)

17 TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22

AVRIL

18-04-2024	COMMUNE – Devis pour achat éclairage déco de Noël – 1 213,85 € TTC YESSS
18-04-2024	COMMUNE – Devis pour création de trottoir en sablage calcaire jusqu'au poste électrique – avenue des Sports – 6 974,71 € TTC SYNDICAT DE VOIRIE
18-04-2024	COMMUNE – Devis pour réalisation parking place de la République – 7 861,90 € TTC SYNDICAT DE VOIRIE

MAI

13-05-2024	COMMUNE – Remplacement des luminaires vétustes PB543 – Impasse Vignaud et PB81 – Avenue de la République – 1 181,06 € TTC dont 590,53 € TTC pour la Commune SDEER
14-05-2024	COMMUNE – Devis pour achat de mobilier urbain – 10 794,52 € TTC DISCOUNT COLLECTIVITES
16-05-2024	COMMUNE – Devis pour des travaux d'électricité à réaliser dans les locaux des services techniques – 1 453,72 € TTC ROY ELEC 17
16-05-2024	COMMUNE – Devis pour achats de vêtements de travail et EPI pour le personnel – 3 918,25 € TTC ACTUELVET
16-05-2024	COMMUNE – Devis pour traitement terrestre pour les chenilles processionnaires du pin – 1 168 € TTC FREDON CHARENTE MARITIME
23-05-2024	COMMUNE – Achat engrais pour la pelouse du foot – 993,60 € TTC ECHO-VERT

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

29-05-2024	COMMUNE – Devis pour dépose bornes télécom dans la rue des écoles pour réfection de la voirie – 2 046,24 € TTC ORANGE
------------	--

JUIN

01-06-2024	COMMUNE – Devis pour analyse des traces d'humidité dans les logements de la résidence du Littoral – 3 360 € TTC GEB ATLANTIQUE SAS
05-06-2024	COMMUNE – Devis pour branchement eau pour le cabinet médical – hors marché public – 2 046,50 € TTC RESE
06-06-2024	COMMUNE – Devis pour réparation fuite d'huile sur tondeuse kubota – 1 097,65 € TTC ESPRIT MOTOCULTURES

18 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Questions écrites de la liste « Port-des-Barques Autrement »

1 – Lors du Conseil Municipal du 27/02/2024, nous avons eu à voter pour que l'antenne Orange se situe sur la parcelle D2562. Qu'advient-il de cette décision ?

Mme le Maire précise que la déclaration préalable de travaux a été accordée le 04 juin 2024. Nous ne savons pas quand la société démarrera les travaux.

2 – Comme les commissions se font rares, notamment celle des affaires scolaires (date de la dernière le 16/11/2023 soit après la rentrée 2023), quelle est la situation exacte de l'école de Port-des-Barques en cette fin d'année scolaire soit juste avant la prochaine rentrée 2024 ?

Mme le Maire rappelle que les commissions se réunissent quand cela est nécessaire. D'ailleurs, certaines commissions ont eu lieu en l'absence de Mr Laugraud. Concernant la commission Enfance Scolaire, effectivement elle ne s'est par réunie. Mme le Maire précise les circonstances de l'absence de la présidente de la commission durant ces derniers mois.

Concernant la situation de l'école de Port-des-Barques, outre l'attente du Conseil d'Ecole le 27 juin prochain, Mme le Maire précise avoir rendez-vous avec l'Inspectrice de l'Education Nationale début juillet afin de faire un point sur la situation de l'école de Port-des-Barques.

3 – Avez-vous obtenu 66 % d'avis positifs pour le lot HLM du lotissement VIABILIS ?

Mme le Maire précise que c'est en bonne voie, nous sommes dans l'attente prochainement de nouvelles signatures.

Pour rappel, voici le ratio nécessaire pour valider la modification du cahier des charges :

› Article L442-10

Version en vigueur depuis le 25 novembre 2018

Modifié par LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 48

Lorsque la moitié des propriétaires détenant ensemble les deux tiers au moins de la superficie d'un lotissement ou les deux tiers des propriétaires détenant au moins la moitié de cette superficie le demandent ou l'acceptent, l'autorité compétente peut prononcer la modification de tout ou partie des documents du lotissement, notamment le règlement, le cahier des charges s'il a été approuvé ou les clauses de nature réglementaire du cahier des charges s'il n'a pas été approuvé. Cette modification doit être compatible avec la réglementation d'urbanisme applicable.

Jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de l'achèvement du lotissement, la modification mentionnée au premier alinéa ne peut être prononcée qu'en l'absence d'opposition du lotisseur si celui-ci possède au moins un lot constructible.

Mme le Maire précise qu'il y a changement de destination de la parcelle qui passe de l'ancien lotissement au nouveau lotissement.

Diverses Informations

Réunion publique le 10 septembre 2024 pour la Participation Citoyenne en collaboration avec la gendarmerie de Saint-Agnant.

C'est un dispositif gratuit, qui implique les forces de sécurité de l'Etat et favorise leur rapprochement avec les élus locaux et la population.

La démarche participative, complémentaire de l'action de la gendarmerie nationale.

Développe une culture de prévention de la délinquance auprès des habitants d'un quartier ou d'une commune.

Améliore l'efficacité des interventions et l'éclaircissement des infractions.

Mme le Maire rappelle les dates des élections législatives et les différentes manifestations estivales portées par la commune.

Mobilités douces pour l'accès à l'île Madame les 26 juillet, 9 et 13 août prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 18H44

Conseil Municipal du 25 juin 2024
Liste des délibérations

	N° délibération	Libellé	
1	240625_D03_COM	COMMUNE – MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER – MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE	Pour = 17
2	240625_D04_COM	COMMUNE – CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENTS DE COMMANDES POUR LA REALISATION DES AUDITS ENERGETIQUES DE BATIMENTS TERTIAIRES DES COLLECTIVITES	Pour = 17
3	240625_D05_COM	COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°1	Pour = 16 Abstention = 1 (Laugraud)
4	240625_D06_COM	COMMUNE – REMPLACEMENT DU SOL DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	Pour = 15 Abstention = 2 (Laugraud-Trescos)
5	240625_D07_COM	COMMUNE – DIVERSES RENOVATIONS SUR LOGEMENTS A LOYER LIBRE	Pour = 15 Abstention = 2 (Laugraud-Trescos)
6	240625_D08_COM	COMMUNE – DIVERSES RENOVATIONS SUR BATIMENTS COMMUNAUX	Pour = 15 Abstention = 2 (Laugraud-Trescos)
7	240625_D09_COM	COMMUNE – ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION	Pour = 15 Abstention = 2 (Laugraud-Trescos)
8	240625_D10_COM	COMMUNE – DIVERS TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE	Pour = 15 Abstention = 2 (Laugraud-Trescos)
9	240625_D11_COM	COMMUNE – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE EN CABINET MEDICAL	Pour = 15 Abstention = 2 (Laugraud-Trescos)
10	240625_D12_COM	COMMUNE – RESTITUTION DE LA NACELLE ACQUISE PAR ECHILLAIS – SOUBISE – PORT-DES-BARQUES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Pour = 15 Abstention = 2 (Laugraud-Trescos)
11	240625_D13_COM	COMMUNE – VENTE DE LA REMORQUE EN METAL	Pour = 15 Abstention = 2 (Laugraud-Trescos)
12	240625_D14_COM	COMMUNE – REMBOURSEMENT PARTIEL DE REGIE	Pour = 15 Abstention = 2 (Laugraud-Trescos)
13	240625_D15_COM	COMMUNE – RACHAT D'ARMOIRES PROPRIETE DE L'ASSOCIATION « LUDOTHEQUE – DES JEUX ET DES RIRES »	Pour = 15 Abstention = 2 (Laugraud-Trescos)
14	240625_D16_COM	COMMUNE – AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME DU SYNDICAT MIXTE POUR LE SCoT LA ROCHELLE AUNIS	Pour = 15 Abstention = 2 (Laugraud-Trescos)
25	240625_D17_COM	TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22	

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mr BERTHAUD Dominique, Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mr LAUGRAUD Jacky, Mme WACOGNE Anne, Mme TRESÇOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr ACCAD Alexandre, Mr JOUANNET Maxence.

Était absent excusé : Mme JORE Stéphanie, Mr DUPLESSIS Cyril.

Mme le Maire

Lydie DEMENÉ



Le secrétaire de séance

Pierre GEOFFROY